



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 septembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 43 de la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité, le présent rapport traite des principaux faits survenus en République démocratique du Congo depuis la publication de mon rapport en date du 26 juin 2015 (S/2015/486), notamment en ce qui concerne la situation sur le terrain, les progrès accomplis par le Gouvernement du pays dans la tenue des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, le processus électoral, et les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans la mise en œuvre de son mandat. Il examine également les conclusions du dialogue stratégique engagé avec les autorités congolaises au sujet de la stratégie de retrait de la MONUSCO.

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

2. Les consultations entre le Gouvernement et l'ensemble des forces politiques sur le processus électoral se sont poursuivies. Dans le discours qu'il a prononcé le 30 juin à l'occasion de la fête de l'Indépendance, le Président Joseph Kabila a indiqué que ces consultations déboucheraient à terme sur un dialogue national associant la coalition au pouvoir, l'opposition politique et la société civile. Selon le Gouvernement, ce dialogue devrait porter principalement sur le calendrier électoral, l'inscription dans le fichier électoral de plusieurs millions d'électeurs ayant acquis le droit de vote depuis 2011, le financement du processus électoral et la sécurité durant les élections. Le Gouvernement a indiqué qu'il continuait d'examiner l'opportunité de placer ce dialogue sous l'égide d'une médiation ou d'une facilitation internationale.

3. L'annonce de la tenue d'un dialogue national a suscité des réactions mitigées. Dans un communiqué publié le 26 juin, la Conférence épiscopale nationale du



Congo a exprimé son soutien à un tel dialogue, pourvu qu'il respecte le cadre constitutionnel et institutionnel existant, et proposé de reporter les élections locales après les élections nationales de 2016. Les médias ont cité un certain nombre de responsables politiques, notamment des membres de la coalition au pouvoir, qui ont dit craindre qu'un dialogue national ouvre la voie à une modification de la Constitution, en particulier de ses dispositions limitant le nombre de mandats présidentiels. Dans une déclaration publiée le 13 août, l'Union pour la nation congolaise, un parti d'opposition, a mis en garde contre un dialogue susceptible de légitimer un « coup d'État constitutionnel ». Plusieurs partis d'opposition ont annoncé qu'ils ne participeraient pas au dialogue, au motif que celui-ci pourrait être utilisé pour justifier un report de l'élection présidentielle propre à prolonger le mandat du Président.

4. L'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le parti d'opposition dirigé par Étienne Tshisekedi, a réaffirmé qu'elle participerait au dialogue si celui-ci se tenait dans le cadre d'une médiation internationale. Le 17 août, son secrétaire général, Bruno Mavungu, a répété que l'UDPS ne transigerait pas sur les délais constitutionnels fixés pour la tenue du scrutin présidentiel. Le 13 septembre, l'UDPS a quitté les négociations avec le Gouvernement en vue d'un dialogue national et lancé un appel aux forces vives du pays pour permettre l'élaboration d'un calendrier électoral consensuel qui respecte la Constitution et un transfert pacifique du pouvoir.

5. Les avis ont continué de diverger sur la question de savoir s'il était matériellement possible de tenir les élections locales prévues en octobre 2015. Outre la Conférence épiscopale nationale, plusieurs responsables politiques, tant de la coalition au pouvoir que de l'opposition, ont demandé que les élections locales soient reportées et se tiennent après les élections nationales de 2016. Ils ont souligné à cet égard que les fortes contraintes financières, logistiques, juridiques et techniques liées à l'organisation d'élections locales sur tout le territoire risquaient d'entraîner de nouveaux retards et qu'un tel scrutin aurait des répercussions sur les élections de 2016.

6. Le Gouvernement a continué d'œuvrer en faveur d'une adoption rapide du projet de loi sur la répartition des sièges aux élections locales. Le 4 juillet, l'Assemblée nationale et le Sénat se sont réunis en session extraordinaire pour examiner le texte, qui a été adopté sans débat par l'Assemblée le 25 juillet, en dépit des critiques persistantes de l'opposition. Le Sénat n'a pas réussi à dégager un consensus. Il s'est toutefois réuni brièvement le 11 août pour une seconde session extraordinaire et a adopté le texte sans débat, en l'absence des partis d'opposition qui ont boycotté le vote. Le 13 août, le Mouvement pour le renouveau, un parti d'opposition, a saisi la Cour constitutionnelle pour contester l'adoption de la loi, faisant valoir que la seconde session extraordinaire du Sénat s'était tenue en violation de la Constitution et du règlement intérieur du Sénat. La loi a été promulguée par le Président Kabila le 25 août.

7. Les préparatifs des élections locales et provinciales, fixées au 25 octobre par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), ont été ralentis par les retards pris dans l'adoption des projets de loi, le nouveau découpage territorial (le nombre de provinces passant de 11 à 26), les divergences au sujet du calendrier électoral et le manque de ressources financières. Au 20 août, environ 10 % des quelque 900 millions de dollars que le Gouvernement avait prévu d'affecter aux

élections avaient été décaissés, soit au total 95,18 millions de dollars. Le Gouvernement n'a toujours pas adopté le plan de décaissement de 900 millions de dollars destiné au financement des élections locales, municipales, provinciales, générales et présidentielle.

8. Au mois de juillet, à la demande de la CENI, l'Organisation internationale de la Francophonie a effectué, avec la participation de représentants des partis politiques et de la société civile, un audit du fichier électoral national établi en 2011, que certains observateurs nationaux et internationaux avaient jugé défectueux. Le rapport d'étape de l'audit, publié le 31 juillet, a mis en lumière plusieurs problèmes importants, notamment la nécessité de mettre à jour le fichier afin d'y inscrire les personnes qui, depuis 2011, ont atteint l'âge de voter. La CENI a estimé dans un premier temps que régler les problèmes soulevés dans le rapport pourrait entraîner de nouveaux retards dans le processus électoral.

9. L'organisation de l'élection des gouverneurs a également connu des retards. Le découpage territorial ayant abouti à la mise en place de 21 nouvelles provinces, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, Evariste Boshab, a prié la CENI de préparer l'élection des nouveaux gouverneurs. Le 28 juillet, la CENI a publié un calendrier fixant au 6 octobre la date du scrutin.

10. Lors de l'audience du 4 septembre de la Cour constitutionnelle, saisie d'une requête en interprétation introduite par la CENI, le Premier Ministre Augustin Matata Ponyo a déclaré que le Gouvernement ne disposait pas des fonds nécessaires pour organiser l'élection des gouverneurs. Dans son arrêt du 8 septembre, la Cour a estimé que les ambiguïtés juridiques dans les textes de loi invoqués et l'insuffisance des ressources fournies par le Gouvernement constituaient un cas de force majeure empêchant l'organisation de l'élection des gouverneurs. Elle y a également rappelé la position du Gouvernement selon laquelle le non-respect du calendrier prévu pour le découpage territorial avait créé une situation d'anarchie qui menaçait la sécurité et l'ordre public. La Cour a ordonné au Gouvernement de prendre des dispositions transitoires pour faire régner la sécurité et l'ordre public dans les 21 provinces et de verser les fonds nécessaires à la tenue de l'élection des gouverneurs. Elle a également enjoint la CENI de réviser le calendrier électoral global, tout en indiquant que l'élection des gouverneurs devait précéder les élections provinciales. Le 14 septembre, réagissant à la session extraordinaire du Sénat tenue le 11 août et à l'arrêt rendu le 8 septembre par la Cour constitutionnelle, sept partis politiques appartenant à la coalition au pouvoir (le « G7 ») ont adressé une lettre au Président Kabila pour le mettre en garde contre les risques de déstabilisation du pays en cas de violation de la Constitution et demander que les élections locales soient tenues après les élections nationales et provinciales. Le 16 septembre, ces sept partis ont été exclus de la coalition au pouvoir.

B. Progrès accomplis dans la tenue des engagements pris par la République démocratique du Congo au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

11. Le Gouvernement, dans le cadre du mécanisme de suivi national, a adopté des mesures pour faire en sorte que, dans le projet de budget 2016, des ressources

suffisantes soient affectées aux actions prioritaires destinées à poursuivre la mise en œuvre des six engagements pris par le pays au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Décentralisation

12. La mise en place administrative des 21 nouvelles provinces s'est officiellement achevée le 19 juillet. Le nombre total de provinces s'établit désormais à 26. Au 1^{er} août, les 11 anciennes assemblées provinciales avaient donné naissance à 26 nouvelles assemblées dotées chacune d'un bureau provisoire, ainsi que le prévoit la Constitution. Les ressources et les équipements leur manquent toutefois pour fonctionner comme il convient. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, l'élection des gouverneurs a été reportée et il n'existe actuellement aucun représentant du pouvoir exécutif au niveau provincial.

13. Des tensions concernant le découpage territorial et l'élection des gouverneurs ont commencé à apparaître. Dans le territoire de Katako Kombe, dans la province de la Sankuru, la population locale s'est opposée à l'installation d'un nouveau poste de police auxiliaire. Le 7 juillet, durant des heurts, un policier a été tué et un autre blessé; un poste de police auxiliaire et plusieurs maisons ont également été brûlés près de la localité de Tomana. Dans la province de l'Ituri, divers groupes locaux ont contesté la nomination, par le Gouverneur de l'ancienne province Orientale, du chef de district en place au poste de chef provisoire de l'exécutif. Le 8 septembre, 100 habitants de l'Ituri ont adressé une lettre ouverte au Président Kabila, l'exhortant à organiser immédiatement l'élection des gouverneurs.

14. Les autres lois de décentralisation, notamment la loi sur l'administration publique aux échelons national, provincial et local, ont été adoptées par le Parlement réuni en session extraordinaire entre le 4 juillet et le 2 août. En dépit du consensus en faveur de la décentralisation, en tant que moyen de rapprocher les instances gouvernantes de leurs administrés, de renforcer le respect du principe de responsabilité et d'allouer davantage de ressources au développement local, la mise en place de nouvelles provinces, sans nouveaux moyens financiers pour les faire fonctionner, a suscité les critiques de plusieurs responsables politiques.

Réforme du secteur de la sécurité

15. En l'absence de stratégie nationale dûment approuvée, la réforme globale du secteur de la sécurité a peu avancé. Quelques progrès ont toutefois été accomplis dans certaines activités essentielles définies dans le plan d'action 2012-2017 pour la réforme de la police, notamment la sensibilisation du public à ladite réforme, la mise en place d'une structure à l'appui de la réforme et de sa mise en œuvre, la formation et le renforcement des forces de police spécialisées et la construction d'infrastructures malgré les contraintes budgétaires. L'arsenal juridique encadrant la réforme de la police n'est toujours pas complet : sept décrets importants doivent encore être publiés, notamment le décret portant organisation et fonctionnement de l'Inspection générale de la police, le décret sur les attributions des autorités administratives en matière de maintien de l'ordre et le décret sur les opérations conjointes police-armée aux fins du maintien de l'ordre.

Consolidation de l'autorité de l'État et stabilisation

16. Le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre la stratégie de stabilisation provinciale et le plan d'action pour le Nord-Kivu, élaborant un programme de stabilisation pour la région de Kitchanga centré principalement sur la gestion des terres, la sécurité, le rétablissement de l'autorité de l'État, le redressement économique et le dialogue démocratique. La toute première réunion du Conseil d'administration du Fonds de cohérence pour la stabilisation, présidée conjointement par le Ministère du plan et l'Organisation des Nations Unies, s'est tenue le 23 juillet. Le Conseil d'administration a alloué à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation les 8 millions de dollars versés par le Fonds pour la consolidation de la paix, 5 millions étant affectés au programme concernant la région de Kitchanga.

Réformes structurelles, y compris financières

17. Le 2 août, le Président Kabila a promulgué le Code des hydrocarbures, qui contient quelques dispositions novatrices visant à améliorer la gouvernance dans les secteurs gazier et pétrolier, notamment une procédure simplifiée d'octroi des licences d'exploitation pétrolière. Selon le rapport sur le respect par la République démocratique du Congo de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au cours de l'année 2013, publié le 30 juin, on constate une évolution vers une plus grande transparence dans les secteurs minier et pétrolier. D'après le rapport, les sociétés de ces secteurs ont versé en 2013 aux administrations fiscales du pays 1,8 milliard de dollars en impôts et autres charges.

Réconciliation, tolérance et démocratisation

18. Comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, le Président Kabila a continué de s'adresser à toutes les forces politiques dans la perspective d'un dialogue national destiné à dégager un consensus sur le processus électoral. Toutefois, l'augmentation des arrestations arbitraires et des cas de harcèlement de militants de la société civile et de journalistes, en particulier dans l'ouest du pays, font craindre une restriction de l'espace politique et des violations de la liberté d'expression et d'opinion.

C. Conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et opérations menées par les forces nationales de sécurité contre les groupes armés

19. Dans la province du Nord-Kivu, malgré les avancées enregistrées par les opérations militaires Sukola I, que mènent les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avec l'appui de la MONUSCO, les Forces démocratiques alliées (ADF) menacent toujours la sécurité du territoire de Beni. Entre le 26 juin et le 6 septembre, elles ont lancé plusieurs attaques contre des civils, qui ont entraîné la mort de 51 personnes et le pillage de 156 maisons et magasins. Les ADF continuent de faire preuve d'une grande capacité d'adaptation face aux opérations militaires lancées contre elles, préférant désormais opérer avec des effectifs plus nombreux. Le 26 juin, deux groupes des ADF ont attaqué le village de Mayi Moya, au sud d'Eringeti : l'un d'eux s'en est pris aux positions des FARDC et l'autre a pillé le village. Le 23 juillet, les ADF ont lancé un nouvel assaut

contre Mayi Moya, tuant trois civils et commettant incendies et pillages. Entre le 4 et le 6 septembre, elles ont tué et décapité neuf civils dans les villages situés à l'est de Mbaou. Durant la période considérée, les FARDC avaient tué 32 éléments des ADF.

20. Les opérations Sukola II menées par les FARDC contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans les Kivus se sont poursuivies lentement, sans l'appui de la MONUSCO. En août, les FARDC ont intensifié leurs efforts en prenant pour cible des bastions des FDLR dans le Nord-Kivu, à l'intersection des territoires de Masisi, Rutshuru et Walikale. Cette action, qui a laissé d'autres parties de la province sans protection, avait en partie pour but d'atteindre les dirigeants des FDLR, dont les structures de commandement et de contrôle restaient pour l'essentiel intactes. Le 3 août, un accrochage survenu près du village d'Ihula aurait causé la mort de 10 soldats des FARDC et de 7 éléments des FDLR et contraint les FDLR à se retirer des villages des environs. Le 10 août, les FDLR ont attaqué une position des FARDC à l'est du centre de Walikale. Un soldat des FARDC et trois éléments des FDLR ont été tués. La reprise des affrontements entre les FARDC et les FDLR a provoqué le déplacement de plusieurs centaines de civils dans la zone. Le 31 août, six imams tanzaniens qui auraient été enlevés à Katwiguru, dans le territoire de Rutshuru, au début du mois par des éléments des FDLR, ont été relâchés, probablement à la suite d'une offensive des FARDC contre une position des FDLR. Dans la province du Sud-Kivu, nombre d'éléments des FDLR se sont réfugiés dans la forêt d'Itombwe, dans le territoire de Mwenga. D'autres ont continué de quitter le Sud-Kivu pour gagner les montagnes de Mitumba, dans la province du Tanganika, principalement afin d'y exploiter des sites miniers.

21. Les résultats des opérations Sukola II obtenus jusqu'à présent sont difficiles à vérifier. En dépit des efforts constants déployés par mon Représentant spécial, le Gouvernement n'a pas encore consenti à reprendre la planification et les opérations conjointes menées contre les FDLR. Le 4 août, les autorités congolaises ont annoncé qu'environ 400 éléments des FDLR restaient actifs dans l'est du pays. Le 28 août, le Ministre des affaires étrangères, Raymond Tshibanda, a indiqué, lors d'une réunion avec le corps diplomatique, que le nombre d'éléments des FDLR qu'il fallait encore neutraliser était compris entre 600 et 700. La MONUSCO n'est pas en mesure de confirmer l'un ou l'autre de ces chiffres. Elle a toutefois enregistré une légère augmentation du nombre de redditions de membres des FDLR depuis juin. Quoiqu'il en soit, les FDLR restent actives dans les Kivus et commettent toujours des violations des droits de l'homme. Selon certaines informations, elles continueraient de nouer des alliances avec des groupes armés congolais, principalement les Maï-Maï Nyatura dans le Nord-Kivu. Le 5 juillet, des membres des FDLR et des éléments soupçonnés d'appartenir aux Maï-Maï Nyatura ont pillé un centre destiné à l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais.

22. En outre, à la fin de juin, dans le Nord-Kivu, les FARDC ont lancé des opérations d'envergure limitée contre les Maï-Maï Nyatura aux alentours de Tongo, dans le territoire de Rutshuru, provoquant le déplacement de plusieurs milliers de civils. Les éléments Maï-Maï Nyatura se sont repliés dans le parc national des Virunga, mais ont mené, afin de se réapprovisionner, plusieurs raids contre des villages, parfois en collaboration avec les FDLR, et ont attaqué des postes sous-équipés des FARDC et de la Police nationale congolaise. Dans le territoire de Walikale, des factions Maï-Maï telles que les groupes Nduma Défense du Congo

(NDC)/Cheka et Raia Mutomboki ont profité du vide sécuritaire créé par le redéploiement des troupes des FARDC et se sont affrontées pour le prélèvement illégal de taxes, jetant des centaines de civils sur les routes.

23. La situation sur le plan de la sécurité reste instable dans certaines parties du Sud-Kivu. Des éléments armés qui appartiendraient aux Forces nationales de libération du Burundi (FNL), concentrés pour l'essentiel dans les territoires d'Uvira et de Fizi, auraient intensifié leurs activités en juin et juillet. Des factions Maï-Maï Raia Mutomboki et d'autres groupes congolais armés ont exploité les nouveaux vides sécuritaires résultant du redéploiement dans le Nord-Kivu de trois régiments des FARDC devant mener des opérations contre les ADF. Dans le territoire de Fizi, les accrochages entre les Maï-Maï Yakutumba et des groupes armés de la région, principalement banyamulenges, se sont poursuivis dans la forêt de Ngandja. Les FARDC ont renforcé leur présence dans cette zone et la MONUSCO y a renforcé ses patrouilles pour mieux assurer la protection des civils.

24. Dans la province de l'Ituri, les FARDC poursuivent leurs opérations contre les Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), avec l'appui aérien et terrestre de la MONUSCO. Durant la période à l'examen, 49 éléments des FRPI ont été tués, 153 autres se sont rendus et 33 armes ont été saisies. En dépit des avancées enregistrées, on a constaté une augmentation du nombre d'actes de harcèlement commis contre la population par les FRPI. Les 15 et 16 juillet, des éléments des FRPI auraient violé trois femmes et deux filles à Koni, un village proche d'Aveba, et le 1^{er} août, ils auraient mis le feu à la maison d'un chef local et à celle d'un dignitaire religieux près de Gety. Les affrontements entre FRPI et FARDC se sont poursuivis; plusieurs embuscades tendues par les FRPI ont été signalées entre le 6 et le 8 août autour de Gety, au cours desquelles au moins deux soldats des FARDC ont été tués.

25. Dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, on signale encore des actes de banditisme commis par des éléments toujours actifs de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les embuscades et les pillages étant plus fréquents dans le domaine de chasse d'Azande, situé dans le parc national de la Garamba, et dans les zones proches de la forêt de Mbomu. La LRA est restée active sur les axes Dungu-Duru-Nambiapay et Dungu-Faradje-Aba. Le 6 août, des éléments de la LRA auraient enlevé deux chasseurs à Nagilidanwe et, le 9 août, cinq civils à Bamunga. Les FARDC, avec l'appui de la MONUSCO et du Commandement des États-Unis pour l'Afrique, ont poursuivi leurs opérations contre la LRA dans les zones concernées. La MONUSCO a contribué aux opérations en établissant, du 10 au 25 juillet, une base d'opérations mobile à Nagero, dans le parc national de la Garamba. Des informations signalant la présence présumée de braconniers venant du Soudan du Sud dans le parc ont également été reçues. Le 6 août, ceux-ci auraient pillé un village au nord de Faradje et enlevé huit civils, qui ont tous été relâchés par la suite.

26. Dans la province du Tanganyika, on note une indéniable désescalade du conflit entre les communautés luba et twa, imputable en grande partie à l'intervention des autorités locales et nationales ainsi qu'aux efforts de médiation entrepris par la MONUSCO, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des acteurs locaux. Les forces spéciales des FARDC ont été déployées dans les territoires de Nyunzu et Manono. Cette mesure semble avoir commencé à porter ses fruits, bien qu'on ait eu encore à déplorer quelques meurtres ciblés de femmes et d'enfants des deux communautés et que des violations des droits de l'homme

attribuées aux forces spéciales des FARDC aient été signalées. Le 6 juillet, environ 330 éléments de la milice twa et les membres de leurs familles (soit environ 900 personnes en tout) se sont rendus aux FARDC à Mubeko, au nord-est de Manono. Cela étant, au 15 août, les commandants de cette milice refusaient toujours de se rendre malgré l'appel en ce sens de leur plus haut dirigeant, Nyumba-Isha.

D. Situation humanitaire

27. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire a continué de se détériorer dans le Nord-Kivu et dans certaines parties du Sud-Kivu en raison des activités des groupes armés, des opérations militaires menées contre plusieurs de ces groupes, des heurts intercommunautaires et de l'afflux de réfugiés en provenance du Burundi. Le 12 juillet, des éléments armés non identifiés ont incendié un site d'hébergement de personnes déplacées à Bwalanda, dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu), forçant plus de 30 000 personnes à prendre la fuite. L'incident a également entraîné la suspension temporaire des activités humanitaires dans la région.

28. Au 30 juin, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estimait à 2,9 millions le nombre de déplacés en République démocratique du Congo. Toujours selon les estimations du Bureau, 7 millions de personnes auraient besoin de protection et d'aide humanitaire dans le pays. Environ 6,6 millions d'entre eux sont en situation d'insécurité alimentaire. Les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika souffrent toujours d'un niveau élevé d'insécurité alimentaire et de malnutrition.

29. Au 31 juillet, HCR avait dénombré environ 243 000 réfugiés en République démocratique du Congo, dont plus de 99 000 en provenance de la République centrafricaine et quelque 115 000 du Rwanda. Le Gouvernement, pour sa part, estime à 245 000 le nombre de réfugiés rwandais sur le territoire congolais, mais procède actuellement à l'enregistrement biométrique de ces réfugiés afin d'en déterminer le nombre exact. Au 31 août, la crise au Burundi avait provoqué un afflux de près de 15 000 réfugiés supplémentaires dans l'est de la République démocratique du Congo, ce qui portait à 23 600 le nombre total de réfugiés burundais.

30. Au 31 août, le Plan d'intervention humanitaire n'était financé qu'à hauteur de 44 % (306 millions de dollars). La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Kyung-wha Kang, était en République démocratique du Congo du 31 août au 4 septembre afin d'évaluer l'ampleur de la crise humanitaire et de veiller à ce que celle-ci continue de faire partie des priorités des donateurs et de la communauté internationale dans son ensemble.

E. Évolution de la situation économique

31. Malgré la relative stabilité macroéconomique enregistrée en République démocratique du Congo au cours de la période considérée, le Gouvernement a annoncé, le 27 août, que le taux de croissance du produit national brut prévu pour 2015 avait été revu à la baisse, de 9,2 % à 8,4 %, principalement en raison de la

chute des cours du cuivre et du pétrole. Au troisième trimestre, le taux annuel d'inflation a augmenté, passant de 1,38 % à 1,4 %.

32. La baisse continue du cours des matières premières, en particulier du cuivre et de l'or, qui entraîne une diminution des recettes d'exportation, et les reports d'investissement dans le secteur privé sont toujours source de préoccupation. Le 26 août, la Fédération des entreprises congolaises a annoncé que la production de cuivre du pays, ainsi que celle d'autres métaux, devrait reculer en 2015, essentiellement en raison du manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité. Le 7 septembre, la société Glencore, basée en Suisse, a fait savoir que l'exploitation de plusieurs mines de cuivre de la République démocratique du Congo et de la Zambie serait interrompue pendant 18 mois, compte tenu de la baisse constante des cours du cuivre sur le marché mondial.

F. Évolution de la situation régionale

33. L'application des Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013 n'a guère avancé. Des mesures ont toutefois été prises pour accélérer le rapatriement des membres de l'ancien Mouvement du 23 mars (ex-M23) se trouvant en Ouganda et au Rwanda, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le 5 août, les Gouvernements de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont signé un accord prévoyant notamment la création d'une équipe spéciale chargée d'établir un plan visant à coordonner le rapatriement volontaire en République démocratique du Congo des membres de l'ex-M23 se trouvant encore en Ouganda. Bien que ladite équipe spéciale se soit réunie à Kampala du 15 au 23 août et ait effectué quatre missions au camp de Bihanga (Ouganda), où les éléments de l'ex-M23 sont regroupés, les dirigeants de l'ex-M23 ont déclaré qu'ils refusaient d'apporter leur soutien au processus de rapatriement prévu si d'autres aspects des Déclarations de Nairobi relatifs, entre autres, à l'amnistie, à la libération de membres de l'ex-M23 emprisonnés et au rapatriement des réfugiés, n'étaient pas réglés. Le 3 septembre, le Ministère de la justice a promulgué un décret accordant l'amnistie à 94 membres de l'ex-M23 regroupés dans le camp de Bihanga.

34. Afin de relancer l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs a pris un certain nombre de mesures, qui sont exposées dans mon rapport sur l'application de l'Accord-cadre (S/2015/735).

III. Exécution du mandat

A. Dialogue stratégique entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Organisation des Nations Unies

35. Comme souligné dans mon précédent rapport, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Organisation des Nations Unies ont pris des mesures efficaces pour engager un dialogue stratégique et régulier aux fins de l'élaboration en commun d'un plan d'action et d'une stratégie de retrait pour la

MONUSCO. Ils ont notamment réalisé des évaluations conjointes de la situation dans l'est du pays, en tenant compte des aspects relatifs aux conditions de sécurité, à la protection des civils, au rétablissement de l'autorité de l'État et aux activités de la Mission et des FARDC.

36. L'examen des conclusions des évaluations conjointes de la sécurité dans 28 territoires du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, de l'ancienne province Orientale et du Nord-Katanga a donné lieu à d'intenses discussions, tant au niveau opérationnel qu'au cours de sessions plénières coprésidées par le Ministre des affaires étrangères et mon Représentant spécial. Des réunions de groupe de travail ont eu lieu les 6,9 et 10 juillet pour examiner les résultats des évaluations et parvenir à un accord sur les conclusions et recommandations à formuler.

37. Au cours de ces échanges, le Gouvernement a mis l'accent sur les progrès enregistrés ces 10 dernières années en République démocratique du Congo et la défaite militaire du M23; l'atténuation de la menace constituée par les autres groupes armés; ainsi que le renforcement des moyens des FARDC et de la police nationale et le recul du nombre de violations des droits de l'homme commises par le personnel des forces gouvernementales. Il a fait observer que les effectifs armés affiliés aux ADF, aux FRPI et aux FDLR avaient diminué, tout en reconnaissant que ces groupes représentaient toujours un danger pour les civils dans certaines zones. Il a admis que la situation sur le plan de la sécurité s'était dégradée ou ne s'était pas améliorée dans 21 des 28 territoires considérés. Il a souligné que les opérations menées par les FARDC dans l'est de la République démocratique du Congo pour neutraliser les groupes armés étaient accueillies favorablement par la population, mais que le manque de ressources, en particulier dans la police, l'appareil judiciaire et le secteur pénitentiaire, continuait de faire obstacle au rétablissement effectif de l'autorité de l'État. Quant à la façon dont la population percevait la MONUSCO, il a estimé que c'était de manière positive dans le Nord-Kivu et le Katanga, « mitigée » dans la Province orientale et négative dans le Sud-Kivu.

38. Sur la foi des évaluations conjointes, le Gouvernement a recommandé de réduire encore les effectifs de la MONUSCO en démobilisant 1 865 hommes qui, selon lui, ne se trouvaient pas dans des zones de conflit ou n'étaient pas directement engagés dans des opérations offensives. Il a proposé d'alléger des unités spécifiques dans l'ancienne province du Katanga, le Sud-Kivu et l'ancienne Province orientale, y compris dans l'Ituri et à Kinshasa, bien que la situation dans l'ouest du pays n'ait pas été analysée lors des évaluations conjointes. Il a également estimé que le déploiement de la brigade d'intervention de la force de la MONUSCO gardait toute sa raison d'être et qu'elle devait être maintenue.

39. Compte tenu des paramètres énoncés dans la résolution 2211 (2015) pour encadrer toute nouvelle réduction progressive de ses effectifs, la MONUSCO a souligné qu'il fallait enregistrer des progrès tangibles sur le terrain avant de pouvoir recommander la poursuite des opérations de retrait. Elle a jugé indispensable de parvenir à une appréciation commune des principales menaces liées aux groupes armés et aux violences contre les civils, ainsi que des capacités nationales requises pour y faire face, laquelle servira à arrêter des objectifs précis dont la réalisation déclencherait le retrait de la MONUSCO par étapes et de manière progressive. À cette fin, la Mission a proposé d'élaborer un plan de campagne commun pour s'attaquer au problème des groupes armés dans une optique durable qui passe par des mesures non militaires visant à rétablir l'autorité de l'État et par le

désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, tout en prenant des dispositions pour transformer sa force de manière à la rendre plus efficace. La MONUSCO a également appelé l'attention sur la nécessité de prendre en compte les risques politiques d'instabilité lors de la mise au point de la feuille de route, qui devrait aussi détailler la stratégie de retrait de la brigade d'intervention de la force.

40. Les deux séries de recommandations distinctes ont ensuite été examinées lors de sessions plénières présidées par le Ministre des affaires étrangères, à Kinshasa, les 11 et 21 août. Demandant une fois de plus que la MONUSCO procède à de nouveaux retraits de sa force, le Gouvernement s'est dit déçu du manque de progrès du dialogue stratégique et de l'intransigeance de la Mission à cet égard, en contestant le bien-fondé des conditions énoncées dans la résolution 2211 (2015) pour les réductions des effectifs. Il a également fait savoir que la coopération en matière de sécurité entre la MONUSCO et les FARDC ne pourrait reprendre qu'en cas d'avancées concrètes du dialogue stratégique. La Mission a réitéré sa proposition d'un débat structuré qui aboutirait à la définition d'une stratégie de retrait conjointe et à l'élaboration d'une feuille de route conforme aux paramètres énoncés par le Conseil de sécurité.

41. Le 28 août, lors d'une réunion avec le corps diplomatique, le Ministre des affaires étrangères a réaffirmé qu'il fallait que les effectifs de la MONUSCO soient réduits de manière progressive mais sensible compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité sur le terrain et pour éviter que la Mission ne devienne une « force d'occupation ». Il s'est déclaré frustré par l'intransigeance de la Mission sur la question de la réduction des effectifs et face aux divergences de vues sur cette question. Les échanges avec les représentants du Gouvernement à tous les niveaux se sont poursuivis pour recueillir leur opinion sur la marche à suivre; la hiérarchie militaire des FARDC et le commandant de la force de la MONUSCO ont également continué leurs échanges.

42. Même si les pourparlers officiels dans le cadre du dialogue stratégique sont au point mort, l'élaboration conjointe d'une stratégie de retrait pour la MONUSCO, conformément au mandat établi par le Conseil de sécurité, reste un objectif commun d'importance pour le Gouvernement et l'ONU. Étant donné les nombreux défis qui demeurent et ceux qui pourraient se faire jour dans les mois à venir, sur les plans de la politique et de la sécurité, il convient de porter la concertation plus avant pour définir une vision commune de la manière dont la MONUSCO pourra finalement se retirer de la République démocratique du Congo sans mettre en péril les progrès réalisés. Il faudra également que les discussions stratégiques avec le Gouvernement se poursuivent afin de formuler des recommandations concernant la réorganisation et le retrait progressif de la Mission, y compris de sa brigade d'intervention, conformément au paragraphe 43 de la résolution 2211 (2015).

B. Processus nationaux et bons offices de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

43. Dans le cadre de la mission de bons offices confiée à mon Représentant spécial, la MONUSCO a tenu des réunions avec des représentants du Gouvernement et des institutions compétentes ainsi qu'avec un large éventail d'acteurs politiques et

de représentants de la société civile dans le contexte de la mise en œuvre des engagements nationaux qui ont été pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et en vue des élections, ainsi qu'aux fins de la neutralisation des groupes armés et de la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo.

Élections

44. S'agissant du processus électoral, la MONUSCO a multiplié les contacts avec la société civile et des acteurs politiques de toutes les tendances. Elle a continué d'apporter une assistance technique limitée à la CENI, en attendant que d'autres entités des Nations Unies et des partenaires internationaux lui prêtent un concours plus significatif. Le Projet d'appui au cycle électoral au Congo, qui doit être financé à hauteur de 123,3 millions de dollars, a obtenu l'aval du Comité de partenariat des élections et du comité d'approbation local, et a été signé le 27 juillet; néanmoins, le projet n'a toujours pas reçu l'essentiel des fonds nécessaires.

Réforme du secteur de la sécurité

45. Par l'intermédiaire des mécanismes de coordination existants, la MONUSCO a encore cherché à améliorer la cohérence de l'aide prêtée par les partenaires internationaux au Gouvernement et des conseils qu'ils lui donnent au sujet de la réforme du secteur de la sécurité. Elle a également assuré la coordination des efforts des partenaires internationaux engagés dans la réforme de la police.

46. La MONUSCO a contribué à la conception du plan de formation stratégique de la Police nationale congolaise, tout en dispensant une formation de base accélérée à 513 agents, dont 29 femmes, dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et de l'Ituri. En outre, 450 policiers, dont 14 femmes, ont suivi un cours de perfectionnement sur le maintien de l'ordre et les droits de l'homme à Beni, Bukavu, Bunia, Goma et Kisangani.

47. Par l'entremise de ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires, la MONUSCO a continué d'aider les autorités de justice militaire congolaises de la province du Nord-Kivu à enquêter sur les crimes qui auraient été commis par les ADF entre 2014 et 2015, notamment en interrogeant plus de 1 150 victimes. Les autorités de justice militaire ont reçu un soutien technique dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'ancienne province Orientale et l'ancienne province du Katanga, dans le cadre d'enquêtes et de poursuites concernant des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves qui auraient été commis par d'autres groupes armés, mais aussi par les FARDC et la police nationale.

48. En collaboration avec le Gouvernement, la Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont poursuivi l'exécution du programme commun pluriannuel d'appui à la justice, y compris par la définition et la validation, le 15 août, de nouveaux critères de contrôle pour améliorer l'efficacité des institutions judiciaires et pénitentiaires et l'application du principe de responsabilité en leur sein.

49. La Mission a également continué d'aider à la réinstallation de prisons dans les zones débarrassées des groupes armés. En outre, elle a contribué à l'amélioration des conditions de détention et au renforcement de la sécurité dans les établissements carcéraux du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'ancienne province Orientale et de l'ancienne province du Katanga. Elle a déployé des effectifs dans 14 prisons de ces

provinces afin de conseiller le personnel pénitentiaire national, et effectué des visites de contrôle régulières dans d'autres prisons. Par ailleurs, elle a prêté son concours à la remise en état de prisons dans les territoires de Kalehe, Mambasa, Masisi, Mitwaba et Walikale.

Consolidation de l'autorité de l'État et stabilisation

50. Le 22 août, une délégation constituée de représentants du Plan de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo, d'organisations non gouvernementales nationales, d'organismes des Nations Unies et de la MONUSCO a réalisé une évaluation conjointe, sur le terrain, du projet de stabilisation financé par le Fonds pour la consolidation de la paix dans le territoire de Mambasa (province de l'Ituri). Ce projet vise à promouvoir le dialogue entre les communautés et les pouvoirs publics et à favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État et le relèvement économique.

C. Protection des civils et neutralisation des groupes armés

51. La protection des civils est restée au centre des préoccupations de la MONUSCO. La Mission a maintenu une présence militaire importante dans la province de l'Ituri, où les civils sont sous la menace des FRPI en dépit des opérations militaires conjointes qui continuent d'être menées contre ce groupe. Elle a effectué des déplacements réguliers dans les zones sensibles pour y évaluer la situation. Dans le même temps, elle a exploité les outils et mécanismes existants pour assurer la protection des civils, y compris les réseaux d'alerte locaux, pour identifier au plus tôt les menaces pesant sur les civils et permettre aux communautés d'être plus résilientes. L'équipe spéciale de protection qui opère dans l'Ituri a également mis au point un plan d'urgence pour atténuer les menaces, en établissant une cartographie intégrée des foyers de tension et en formulant un plan stratégique de prévention et de protection des zones où des opérations sont prévues le long de l'axe Bukiringi-Aveba-Gety.

52. Dans le territoire de Beni (province du Nord-Kivu), le plan de protection des civils a été actualisé dans le contexte des opérations menées sous la direction des FARDC contre les ADF. L'objectif consiste à mieux combiner les actions militaires avec les initiatives civiles et les outils de protection des collectivités tels que les réseaux d'alerte locaux, et à interagir davantage avec les populations locales au moyen d'activités d'information, de sensibilisation et de dialogue.

53. Dans la province du Tanganyika, la MONUSCO et les organismes des Nations Unies ont continué de travailler avec les pouvoirs locaux et d'autres acteurs pour désamorcer le conflit entre les communautés twa et luba. La Mission a également renforcé sa présence à Nyunzu. Elle a notamment déployé des contingents pour appuyer les patrouilles et les bases des FARDC, mené des initiatives de règlement des conflits locaux, prêté son concours aux activités des acteurs humanitaires, lancé une enquête sur la situation des droits de l'homme et plaidé pour une intervention plus vigoureuse du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Dans le cadre du règlement du conflit entre les Twa et les Luba, la police de la MONUSCO à Manono a sensibilisé les membres de la Police nationale congolaise de plusieurs localités à la notion de police de proximité.

54. Les coordonnateurs locaux ont transmis en moyenne 200 messages d'alerte précoce par mois, en utilisant les réseaux d'alerte locaux établis par la MONUSCO. Les autorités congolaises ont répondu à 47,5 % des alertes (dont FARDC et Police nationale congolaise : 40,7 % et autorités civiles locales : 6,8 %) et la Mission à 12,5 %. Pour environ 27,8 % des alertes, les incidents en question se sont souvent produits dans des zones reculées et inaccessibles. Parmi les autres obstacles à l'intervention figurent les déploiements relativement faibles de militaires et de policiers dans les régions environnantes, les problèmes de logistique et le repli immédiat des assaillants avant qu'une contre-offensive ait pu être organisée. Plus de 100 comités de protection des collectivités ont continué d'administrer, dans les zones touchées par des affrontements, des plans locaux de protection visant à améliorer l'action préventive des autorités congolaises, des organismes des Nations Unies et de la MONUSCO.

D. Transformation de la Force

55. La MONUSCO achève actuellement l'élaboration du plan de transformation de sa force, qui a pour but de rendre celle-ci plus robuste, plus agile et plus mobile, en adaptant ses moyens militaires aux besoins opérationnels sur le terrain. La Mission se verra dotée de nouveaux moyens pour pouvoir exécuter plus efficacement son mandat, notamment des éléments habilitants et des bataillons à déploiement rapide.

E. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies dans le cadre des opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

56. Les opérations militaires menées contre les groupes armés n'ont pas eu pour conséquence d'accroître de manière perceptible les menaces pesant sur le personnel des Nations Unies dans ce pays. À l'issue d'une réévaluation des risques de sécurité dans la région de Beni (Nord-Kivu) et de l'application de nouvelles mesures de sécurité, le personnel non essentiel qui avait précédemment été évacué de cette ville a pu y retourner le 25 juin. Conformément aux procédures habituelles, les menaces et les risques de sécurité qui concernent l'est du pays ont été évalués tous les mois afin de tenir compte de l'évolution de la situation et d'adapter les mesures de sécurité en conséquence.

F. Surveillance de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes

57. La Mission a continué de surveiller le respect de l'embargo sur les armes, notamment en prêtant un appui au Groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité. Les informations relatives aux mouvements de personnel militaire, d'armes et de matériels connexes à travers la frontière orientale de la République démocratique du Congo ont été communiquées au Groupe d'experts.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

58. La mise en œuvre du troisième plan national de désarmement, démobilisation et réintégration a été entravée par le manque de fonds publics. L'Unité d'exécution du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration a continué de mener des activités de réinsertion à Kamina (province du Lomami) et à Kitona (province du Kongo Central) et a démobilisé, avec le concours de la MONUSCO, 5 385 combattants et personnes à leur charge depuis le 25 juin. En outre, le camp de Kotakoli (province du Nord Ubangi) a finalement été fermé le 26 juin par le Gouvernement congolais, avec l'appui de la MONUSCO. Dans la foulée de cette fermeture, 1 411 ex-combattants et personnes à leur charge ont été transférés au camp de Kamina par le Gouvernement, avec le soutien logistique de la MONUSCO. Le camp de Kamina compte désormais 2 648 ex-combattants et 408 personnes à charge, tandis que celui de Kitona compte 2 216 ex-combattants et 19 personnes à charge.

59. Du 15 juin au 15 septembre, la MONUSCO a intégralement pris en charge le coût du soutien logistique, y compris des vivres et des kits de réinsertion, pour 5 385 ex-combattants et personnes à charge actuellement hébergés dans les camps de Kamina et de Kitona. Le 20 août, la MONUSCO a informé le Gouvernement qu'elle devra cesser de supporter ces coûts au plus tard à la mi-septembre et qu'il devra assumer lui-même cette responsabilité, tel que prévu dans le troisième plan national de désarmement, démobilisation et réintégration. Le même jour, le Gouvernement a informé la MONUSCO qu'il effectuerait un deuxième versement de 1,5 million de dollars au troisième plan national qui, combiné au premier, représenterait 30 % du montant de 10 millions de dollars qu'il s'était initialement engagé à verser.

60. La Mission a continué d'appuyer les efforts déployés pour encourager le désarmement des combattants étrangers et congolais. Ainsi, entre le 25 juin et le 14 août, 385 anciens membres de groupes armés congolais (232 ex-combattants adultes, 139 enfants et 14 personnes à charge) et 72 membres de groupes armés étrangers (25 ex-combattants adultes, 6 enfants et 41 personnes à charge) s'étaient volontairement inscrits au Programme de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation. S'agissant de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de désarmement volontaire des FDLR, à la date du 14 août, 308 combattants et 1 028 personnes à charge se trouvaient toujours dans les camps de regroupement de Kanyabayonga (province du Nord-Kivu), de Kisangani (province du Tshopo) et de Walungu (province du Sud-Kivu). En dépit de l'engagement pris par le Gouvernement de couvrir les dépenses de fonctionnement du camp de Kisangani, ce soutien s'est tari en juillet faute de fonds. Bien que la Mission ait continué de fournir un appui d'urgence, y compris des vivres et des médicaments, elle pourrait ne plus être en mesure de le faire au-delà de la fin septembre.

H. Lutte antimines

61. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a procédé à des opérations de déminage pour éliminer les restes explosifs de guerre dans l'ensemble de la zone

d'opération de la Force de la MONUSCO. Il a ainsi détruit 39 restes explosifs de guerre dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri.

I. Promotion et défense des droits de l'homme et lutte contre l'impunité

62. Le nombre des cas d'arrestation arbitraire et de harcèlement de militants de la société civile et de représentants des médias qui ont été signalés a augmenté, en particulier dans l'ouest de la République démocratique du Congo, tout comme celui des violations des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association.

63. Le 13 juillet, des membres de l'Agence nationale de renseignements (ANR) auraient arrêté à Kinshasa trois civils travaillant pour le journal national *CNews*. Le 12 août, ils auraient également harcelé et convoqué quatre personnes travaillant pour Radiodiffusion et télévision Debout Kasai (RTDK), une station indépendante de Mbuji Mayi (province du Kasai-Oriental), qui faisaient un reportage sur les activités d'opposants politiques ou sur un cas présumé de corruption impliquant des hauts responsables.

64. Depuis le début de 2015, plus de 123 violations des droits de l'homme en relation avec le processus électoral ont été documentées. Principalement recensées dans les provinces du Nord-Kivu, du Kinshasa et du Sud-Kivu ainsi que dans l'ancienne province du Kasai-Oriental, ces violations ont essentiellement été commises par des membres de la Police nationale congolaise et de l'Agence nationale de renseignements, et la plupart des victimes étaient associées à des partis politiques ou étaient des représentants des médias ou des militants de la société civile. Les progrès sont lents dans les actions en justice engagées contre plusieurs défenseurs des droits de l'homme et militants politiques détenus dans la principale prison de Kinshasa, après avoir été arrêtés en raison de leur participation à des activités politiques.

65. Au cours de la période considérée, les groupes armés ont continué de commettre des violations des droits de l'homme dans tout l'est du pays. En juillet et août, les principaux auteurs présumés de ces violations étaient des membres des FRPI (82 cas), des FDLR (71 cas) et de la LRA (68 cas). Les violations les plus couramment attribuées à ces groupes concernaient le droit à l'intégrité physique (passages à tabac, mauvais traitements et viols). Les soldats des FARDC se sont également rendus coupables de violations des droits de l'homme à l'encontre de civils, la plupart du temps dans des zones d'opérations. Les actes perpétrés ont souvent été liés à l'appartenance supposée des victimes à des groupes armés. Durant la période considérée, de graves violations des droits de l'homme – notamment des meurtres, des enlèvements et des viols – ont également été commises par des milices ethniques dans le cadre du conflit entre Luba et Pygmées, dans la province du Tanganyika.

66. La MONUSCO a continué de surveiller et d'analyser la situation des droits de l'homme et d'en rendre compte. Elle a également examiné sa mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU et actualisé ses procédures opérationnelles permanentes en consultation avec les autorités compétentes.

J. Violence sexuelle

67. La MONUSCO a recensé 114 victimes de violences sexuelles liées aux conflits, dont 19 filles. Les groupes armés ont été à l'origine de 83 % des agressions. Les attaques lancées par les FRPI contre des villages situés sur le territoire d'Irumu (province de l'Ituri) se sont poursuivies et ont presque systématiquement donné lieu à ce type de violences sexuelles, notamment à des viols à grande échelle. Dans au moins 11 des 13 cas d'agression sexuelle documentés en juillet, les victimes avaient subi un viol collectif perpétré par des membres des FRPI. Cinq de ces victimes étaient des enfants.

68. Des soldats des FARDC auraient également été impliqués dans 12 cas de violences sexuelles liées aux conflits, dont trois où les victimes étaient mineures. Au cours de la période considérée, six soldats des FARDC et trois agents de la Police nationale congolaise ont été reconnus coupables d'agression sexuelle et condamnés à des peines de prison allant de 3 à 20 ans.

69. La MONUSCO et d'autres organismes des Nations Unies ont continué de fournir un soutien technique et des conseils concernant l'application des politiques nationales visant à combattre la violence sexuelle, qui consistent à mettre en place des plans d'action nationaux, à lutter contre l'impunité et à mieux coordonner les mesures qui sont prises.

K. Protection de l'enfance

70. La poursuite du recrutement d'enfants par des groupes armés, les attaques contre des écoles et le déplacement d'enfants, principalement dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, restent des sujets de préoccupation. Au 10 août, la Mission avait contribué à la libération de 277 enfants (253 garçons et 24 filles) associés à des groupes armés étrangers ou congolais. Plus des deux tiers (84) de ces enfants ont été retirés des rangs des FDLR, 68 des Maï-Maï Raïa Mutomboki et 41 des FRPI.

71. Le 24 août, la MONUSCO a rencontré des représentants du Cabinet du Premier Ministre pour leur communiquer une liste des principaux recruteurs d'enfants présumés, la plupart étant associés à des groupes armés. Le Gouvernement a alors promptement informé la Mission qu'il allait traduire en justice tous les auteurs présumés de violations inscrits sur cette liste.

IV. Observations

72. Je suis préoccupé par les tensions politiques qui entourent le processus électoral ainsi que par les violations des droits de l'homme et incidents s'y rapportant. Je me félicite des efforts constants déployés par le Président Kabila pour multiplier les contacts avec les parties prenantes, toutes formations politiques confondues, et pour engager un dialogue national visant à instaurer un consensus sur le processus électoral en cours. Je me réjouis que les parties prenantes nationales de toutes tendances politiques aient eu l'occasion d'exprimer leurs points de vue, et je demande instamment au Gouvernement d'étudier de près l'ensemble des opinions formulées pour aller de l'avant. J'appelle toutes les parties et institutions concernées

à œuvrer de concert au règlement de leurs différends par des moyens pacifiques et à dégager un consensus durable concernant les élections qui reflétera véritablement la volonté du peuple congolais, conformément aux dispositions de la Constitution.

73. Pour recueillir un consensus au sujet du processus électoral, il faudra que les parties prenantes s'engagent réellement à tenir des élections sans déroger à la Constitution et à régler les questions en suspens qui risquent de miner la confiance du public dans ce processus et la crédibilité de celui-ci. Il faudra aussi ouvrir l'espace politique à la participation de l'opposition et de la société civile, notamment en assurant le respect des libertés de réunion et d'expression. Toutes les composantes de la société devraient s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions dans le contexte électoral. Compte tenu de la décision de la Cour constitutionnelle, il importe d'établir un nouveau calendrier électoral réaliste, et de prendre les mesures nécessaires pour l'inscription sur les listes électorales des personnes admises à voter depuis 2011. Le Gouvernement doit également donner l'assurance d'un financement et d'un soutien suffisants pour procéder sans délai aux préparatifs. Le redécoupage précipité des provinces constituant un facteur de complexité supplémentaire, je prie instamment le Gouvernement d'assurer le financement et le soutien nécessaires à la mise en place et à l'administration des nouvelles provinces, conformément aux dispositions de la Constitution. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble sont prêtes à soutenir toutes les parties prenantes congolaises à la recherche d'un processus électoral qui respecte la Constitution, les droits de l'homme et les droits et libertés politiques fondamentaux.

74. Je reste préoccupé par la violence qui continue de régner dans l'est de la République démocratique du Congo, où des groupes armés attaquent toujours des civils en toute impunité. Je condamne fermement les atrocités commises par des groupes armés, en particulier dans la région de Beni. La menace que ces groupes armés représentent reste réelle et mortelle pour les hommes, femmes et enfants qui vivent en grande partie dans l'est du pays. De nouvelles mesures s'imposent pour atténuer la menace que font peser les groupes armés congolais ou étrangers, en particulier les FDLR, et réduire les violences perpétrées contre des civils à un niveau que les institutions congolaises chargées de la justice et de la sécurité peuvent effectivement gérer. Pour y parvenir, il faudra non seulement mener des opérations militaires plus efficaces, mais aussi engager des initiatives s'inscrivant dans la durée pour s'attaquer aux causes profondes de la violence, en procédant à des réformes nationales et en assurant une présence effective de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo. Je salue les efforts déployés par les forces nationales de sécurité lors des opérations militaires conduites contre les Forces démocratiques alliées, les FDLR, les FRPI et certains groupes Maï-Maï. J'encourage le Gouvernement à travailler de concert avec la MONUSCO afin d'accroître l'efficacité de l'action globale menée pour neutraliser les groupes armés et éviter de nouvelles pertes parmi les civils. Je demande instamment aux FARDC, par le biais d'opérations militaires et d'initiatives non militaires, de rétablir l'autorité de l'État et de trouver des solutions durables pour les ex-combattants.

75. L'absence de progrès dans l'application des Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013 risque de nuire tant à la République démocratique du Congo qu'à la région des Grands Lacs. Plus de 18 mois se sont écoulés depuis la signature de l'accord qui a officiellement mis fin à la rébellion du Mouvement du 23 mars (M23). Toutefois, le rapatriement prévu des anciens membres du M23 à partir de

l'Ouganda et du Rwanda reste dans l'impasse, ce qui attise la méfiance de certains acteurs régionaux. Je salue le rôle moteur que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs continue de jouer à cet égard, ainsi que la volonté de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda de coopérer et de faire avancer le processus. J'encourage toutes les parties prenantes concernées à traduire leurs engagements en actes et à trouver des solutions politiques durables aux obstacles qui empêchent le rapatriement des ex-combattants du M23 ainsi que leur réinsertion et leur réintégration en République démocratique du Congo. De nouveaux retards dans l'application des Déclarations de Nairobi risquent de raviver ce mouvement.

76. Pour assurer la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo, il faut empêcher les ex-combattants de reprendre les armes. J'encourage le Gouvernement à s'inspirer du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, un grand pas en avant sur cette voie, et à démontrer son engagement en fournissant les ressources financières nécessaires à l'exécution de ce programme et du processus de désarmement volontaire des FDLR. L'importance d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration bien planifié, suffisamment financé et correctement exécuté, assorti d'un appui soutenu à la réintégration des ex-combattants et des membres de leur famille, ne saurait être surestimée car il s'agit d'un élément essentiel à la consolidation de l'autorité de l'État dans l'est du pays et à la réconciliation des communautés locales, deux obligations majeures de la République démocratique du Congo découlant des engagements qu'elle a pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Je prie instamment le Gouvernement de verser les fonds nécessaires sans délai et de prendre des mesures pour amorcer la réintégration durable des anciens miliciens et des membres de leur famille, tout en s'employant à soutenir et à reconstruire les communautés locales les plus touchées par le conflit armé.

77. Je tiens à remercier le Gouvernement, qui s'est attaché à engager un dialogue constructif avec la MONUSCO pour examiner certains sujets de préoccupation dans le cadre du dialogue stratégique. Je prends note de la position du Gouvernement selon laquelle la MONUSCO devrait continuer de réduire ses effectifs d'ici à la fin de 2015. Un retrait graduel et progressif qui permettrait de préserver les acquis est un objectif commun que nous devons continuer de poursuivre. À cette fin, le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble devront engager de nouvelles discussions structurées. J'encourage le Gouvernement à poursuivre les discussions avec l'Organisation des Nations Unies dans un esprit de confiance mutuelle. Je l'engage à donner des précisions sur sa vision future, notamment sur la manière dont la MONUSCO pourrait finalement quitter la République démocratique du Congo sans détruire les avancées réalisées. Le dialogue offre l'occasion de repenser et de renforcer le partenariat entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies. De solides relations de partenariat et une coopération étroite, y compris dans les opérations militaires, faciliteraient grandement le transfert des responsabilités de la MONUSCO au Gouvernement ainsi que la sortie de la Mission. Une feuille de route réaliste et établie d'un commun accord contribuerait aussi à rassurer les partenaires internationaux et le peuple congolais et à les convaincre que le pays s'est engagé sur la voie irréversible de la stabilité et du développement.

78. Pour finir, je tiens à remercier mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Martin Kobler, et l'ensemble du personnel de la

MONUSCO, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les autres organisations internationales et régionales. Je tiens également à remercier les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, de leur participation active à l'action menée au service de la paix en République démocratique du Congo.

